

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation
sur LA ROUTE DEPARTEMENTALE D301
au territoire de la commune de HOUDAIN
TRAVAUX**

**Réfection couche de roulement des giratoires RD57 Houdain
Section hors agglomération
du 21 mai 2024 au 28 mai 2024**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande du 13/05/2024, par laquelle EIFFAGE, fait connaître le déroulement des travaux de Réfection couche de roulement des giratoires RD57 Houdain, pour une durée de 3 jours de travaux selon les conditions météorologiques, sur la période du 21 mai, 07H00 au 28 mai 2024, 08H00.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de Réfection couche de roulement des giratoires RD57 Houdain, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D301 BD301D57, bretelle sortie Houdain en venant de Lens, hors agglomération, sur la période du 21 mai, 07H00 au 28 mai 2024, 08H00, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Madame et Messieurs les Maires des communes d'HOUDAIN, DIVION et BRUAY-LA-BUISSIERE,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commissaire de Police de BRUAY-LA-BUISSIERE,

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D301 BD301D57, bretelle sortie Houdain en venant de Lens, hors agglomération, sur le territoire de la commune de HOUDAIN, pour une durée de 3 jours de travaux selon les conditions météorologiques, sur la période du 21 mai au 28 mai 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par :

"RD301, BD301D941, RD941, BD941D301G, GIR555, RD86, Avenue du Maréchal Foch, Rue Franchet d'Esperey, Avenue des Aéronautes et Avenue des Aviateurs" sur les communes de "HOUDAIN, BRUAY LA BUISSIERE et DIVION"

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Pour le Président du Conseil départemental,

Le 17 mai 2024



Signé électroniquement par
Gerard FREVILLE
ORDONNATEUR



LEGENDE

- Déviation
- Bretelle fermée

ECH : SANS

RD 301 - Déviation vers HOUDAIN et BRUAY